

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 738

27 mars 2008

SOMMAIRE

Alcyone Investment Sicav	35387	Horfut S.A.	35381
Architus Investment Solutions	35384	ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l.	35423
Banca Gesfid Funds	35385	Imprimerie Centrale	35392
Bankpyme Strategic Funds Sicav	35396	ING(L) Portfolio	35400
Belfil S.A.	35384	Interlab S.A.	35419
BPVN Enhanced Fund	35395	Inversiones Viso S.A.	35394
BPVN Strategic Investment Fund	35396	Isorooft s.à r.l.	35414
Bruphi S.A.	35395	JCM Famille s.à r.l.	35418
Cambenes S.A.	35421	J.P.J.2.	35416
Cambridge Investment Sàrl et Cie SCA Holding	35408	K.A.M. Holding S.A.	35395
CapitalatWork Alternative Fund	35386	Kidsco S.A.	35384
Centre de Gestion Holding S.A.	35420	Kirano S.A.	35379
Comafi S.A.	35389	Koenigsallee LP II, S.à.r.l.	35417
Compagnie pour le Développement Indus- triel S.A.	35392	Koenigsallee LP V, S.à.r.l.	35417
Component Based Development Holding S.A.	35408	L2 Special Situations 2 S.à r.l.	35424
Couquelet International S.A.	35416	Landry Holding S.A.	35400
C.V. Financial Executive Search S.A.	35409	Luxad S.A.	35393
Degrooft Bonds	35397	Manuloc International	35413
Degrooft Monetary	35397	Mirabaud Select Equities	35386
E.I.I.G. SA	35394	Montefin S.A.	35399
EOS Investment Sicav	35388	Montpellier S.C.I.	35423
Europa Hawk S.à r.l.	35422	Naked S.A. Luxembourg	35380
European Finance Law	35410	NLD Activities S.A.	35389
Fiduciare Experts Comptables S.à r.l.	35408	Nord Européenne d'Investissement S.A.	35390
Finmean Holding S.A.	35399	Oppenheim ACA Concept	35382
Flux S.A.	35416	Orion Sicav	35388
Fruit Invest S.A.	35389	Partecipazioni Bingogest S.A.	35422
Future S.A.	35409	Partnair Luxembourg S.A.	35390
Gesellschaft für Betriebsverwaltung Hold- ing S.A.	35408	Patrimonius S.A.	35424
Gilead Sciences Luxembourg S.à r.l.	35410	Pictet International Capital Management	35385
Goldman Sachs Funds II	35401	Polyfinances S.A.	35422
Goldman Sachs Funds II	35403	Prefa-Services S.à r.l.	35423
Helios	35398	Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A.	35393

Punta S.A.	35390	Souvenance Holding S.A.	35399
Quilmes Industrial (QUINSA)	35398	StrategiePortfolio Opti Balance	35401
Ramble Holding S.A.	35421	Strategy Fund	35387
Rin-Pwene S.A.	35424	Sunrise Industry S.A.	35421
SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A.	35406	Superga Lux S.A.	35391
Sàrl Rhenà	35424	Svenska Selection Fund	35380
SD&M	35403	Tone S.A.	35416
Semtex Holding S.A.	35401	UniGarant: Euro Stoxx 50 (2007)	35409
Signal Lux Investment S.A.	35423	UniGarant: Euro Stoxx 50 (2007) II	35409
Sinbelux S.A.	35382	Ventos S.A.	35379
Siriade S.A.	35391	Vinia S.A.	35384
SM Investissements S.A.	35381	Wampum	35379
Sofires S.A.	35400	Wenkelhiel	35393
'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A.	35391	Zippy S.A.	35383

Kirano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 125.597.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 24 avril 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008015396/755/19.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Les actionnaires de VENTOS S.A. sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 avril 2008 à 10.00 heures au siège social: 40, rue du curé (2^{ème} étage), à L-1368 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2007
2. Rapport du réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2007
4. Affectation du résultat de l'exercice
5. Décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur d'entreprises
6. Nominations statutaires et rémunération des membres du Conseil d'Administration
7. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration en vue du rachat d'actions propres
8. Divers

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien s'adresser à leur Banque, afin que cette dernière leur délivre une carte d'admission au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires empêchés d'assister à l'Assemblée ont la possibilité de se faire représenter par un mandataire au moyen de procuration. La procuration dûment complétée et signée, accompagnée de la carte d'admission préalablement délivrée par leur Banque devront être déposées au siège social de VENTOS S.A. au plus tard le 11 avril 2008 à 17 heures.

La procuration ainsi que les résolutions soumises au vote de l'assemblée sont disponibles sur le site Internet de VENTOS S.A. www.ventos.lu à la page «A propos de VENTOS - Assemblée Générale» et sur demande auprès du Secrétariat de VENTOS S.A. tél.:+352.22.59.02-1.

Le Président du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036349/1465/30.

Wampum, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 avril 2008 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036584/755/19.

Svenska Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.175.

You are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of SVENSKA SELECTION FUND, which is going to be held on *April 4, 2008* at 2.45 p.m. at the Head Office, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss account as at December 31st, 2007.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended December 31, 2007.
4. Allocation of results.
5. Election of the Directors and Auditors for the ensuing year.
6. Any other business

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting and voting. Each share is entitled to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008036618/33/20.

Naked S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.293.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 avril 2008 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2006 et 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038284/795/20.

SM Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 103.156.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 avril 2008 à 11.15 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 de la société qui aura désormais la teneur suivante: «La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Modification afférente de l'article des statuts.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la société par ajout du paragraphe suivant:
«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-proprétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
 - en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit
 - en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-propriété
- Si les actions sont au porteur:
 - par le manteau des actions à attribuer à l'usufruitier
 - par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier

3. Refonte complète des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036585/755/41.

Horfut S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.953.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 avril 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 de la société qui aura désormais la teneur suivante: «La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Modification afférente de l'article des statuts.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la société par ajout du paragraphe suivant:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
 - en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit
 - en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété
- Si les actions sont au porteur:
 - par le manteau des actions à attribuer à l'usufruitier
 - par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier

3. Refonte complète des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036586/755/41.

Oppenheim ACA Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.839.

Gemäß Art. 16 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre zum 16. April 2008 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses samt GuV sowie der Berichte von Verwaltungsrat und Wirtschaftsprüfer über das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2007 bis zum 31. Dezember 2007.
2. Beschlussfassung über den Jahresabschluß samt GuV und die Ergebnisverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Neuwahl des Verwaltungsrats.
6. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im März 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008038249/755/26.

Sinbelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.968.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 avril 2008 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 de la société qui aura désormais la teneur suivante: «La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.
Modification afférente de l'article des statuts.
2. Modification de l'article 5 des statuts de la société par ajout du paragraphe suivant:
«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».
Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:
 - droits sociaux dans leur ensemble,
 - droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
 - droit aux dividendes,
 - droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.
La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:
 - Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
 - en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit
 - en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété
 - Si les actions sont au porteur:
 - par le manteau des actions à attribuer à l'usufruitier
 - par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier
3. Refonte complète des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036590/755/41.

Zippy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.219.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2006 et 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations Statutaires,
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038211/795/18.

Kidsco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.586.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2008* à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire pour l'exercice comptable clôturant le 31 décembre 2007 et approbation des comptes annuels;
2. Affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

Référence de publication: 2008036622/581/15.

Belfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 86.819.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *15 avril 2008* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038214/788/17.

Vinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 avril 2008* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038307/795/17.

Architus Investment Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 106.997.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of ARCHITUS INVESTMENT SOLUTIONS («Company») will be held at the registered office of the Company in Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall, on *April 14th, 2008* at 11.00 a.m. Luxembourg time for the purpose of resolving the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the auditor.
2. Approval by the Board of Directors of the presented balance sheet and the profit and loss accounts for the business year as of December 31st, 2007.
3. Appropriation of the annual result.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Ratification of the co-optation of Sanjeev Joshi as member of the board of directors.
6. Appointment of the Members of the Board of Directors until the termination of the annual general meeting of the year 2009.
7. Appointment of the auditor until the termination of the annual general meeting of the year 2009.
8. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Company. In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at the latest on April 7, 2008 with LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., 10-12, boulevard Roosevelt, L-2955 Luxemburg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008038221/755/27.

Pictet International Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.579.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont informés que

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue au siège social de la société le *lundi 7 avril 2008* à 11.00 heures aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des auditeurs,
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2007,
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007,
4. Décharge aux administrateurs,
5. Elections statutaires,
6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées, à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire souhaitant se faire représenter peut obtenir sur simple demande une procuration auprès du siège de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038255/755/21.

Banca Gesfid Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 114.057.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of BANCA GESFID FUNDS (the «Company») will be held at the registered office of the Company, as set out above, on *April 17, 2008* at 11.00 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report,
2. Auditors' report,
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2007,
4. Discharge to the Directors,
5. Allocation of the result,
6. Statutory appointments,
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days before the Meeting at the windows of BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, where forms of proxy are available.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008038223/755/24.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

Le Conseil d'Administration de CapitalatWork ALTERNATIVE FUND (ci-après la «Société») a l'honneur d'inviter les actionnaires de la société à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le *15 avril 2008* à 15.00 heures à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte-rendus d'activité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.
3. Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et exprimées.

Chaque action a droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 2488 8491 et par courrier à l'attention de Mme Géraldine Diseur au plus tard le 14 avril 2008 à 17.00 heures.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038225/755/31.

Mirabaud Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.392.

Shareholders are hereby advised that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of MIRABAUD SELECT EQUITIES («the Company») will be held at the registered office of the Company, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on Tuesday *April 15, 2008* at 11.00 a.m.

Such meeting to have the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Board of Directors' management report and the auditor's report for the year ending 31 December 2007.
2. Approval of the financial statements as of 31 December 2007.
3. Allocation of net results as of December 2007.
4. Discharge to the Board of Directors.
5. Statutory elections.
6. Miscellaneous items.

Resolutions on the agenda will be approved if they obtain a majority of the votes present or represented at the Meeting, which are Cast at the Meeting.

To have the right to assist or to be represent to the Annual General Meeting, the owners of bearer shares must deposit their titles five day before the Annual General Meeting with the counters of PICTET & CO (EUROPE) S.A., 1, Royal boulevard, L-2449 Luxembourg, where formulas of proxy are available.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send the attached proxy form duly completed and signed to PICTET FUNDS (EUROPE) S.A., to the attention Valerie Schmit-paternot, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to arrive not later than April 14, 2008.

Luxembourg, April 3, 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008038246/755/29.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mardi *15 avril 2008* à 10.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038258/755/25.

Alcyone Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.943.

—
Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 avril 2008 à 11.30 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises,
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007,
4. Décharge à donner aux Administrateurs,
5. Affectation du résultat,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038261/584/24.

EOS Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.923.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 avril 2008 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises,
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007,
4. Décharge à donner aux Administrateurs,
5. Affectation du résultat,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038264/584/24.

Orion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.862.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 avril 2008 à 15.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration,

2. Rapport du Réviseur d'Entreprises,
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007,
4. Décharge à donner aux Administrateurs,
5. Affectation du résultat,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038267/584/23.

Comafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.731.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMAFI S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 14 avril 2008 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038278/750/16.

Fruit Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.474.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038281/795/15.

NLD Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.819.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2008 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038286/795/20.

Nord Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 50.020.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2008 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038290/795/15.

Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2008 à 13.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038293/795/18.

Punta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 2008* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038296/795/18.

Superga Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 avril 2008* à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038304/795/15.

Siriade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2008* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission de deux Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038299/795/18.

'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Prorogée qui se tiendra le 15 avril 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nomination statutaire du Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008038301/795/16.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007, et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008029655/755/19.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 4 avril 2008 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises
5. Remplacement d'un administrateur

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008029662/19.

Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 112.736.

Since the quorum required by law was not reached at the first extraordinary shareholder's meeting held at the registered office of the company on 4th of March 2008 at 10 a.m., notice is hereby given to the shareholders of PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT II, SICAR S.C.A. that a second

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

with the same agenda shall be held before a notary in Luxembourg at the registered office of the Company on *April 14th, 2008* at 2 p.m. Luxembourg time for the purpose of voting upon the following:

- Decision to amend the sixth paragraph of article 22 of the articles of incorporation of the Company which currently states «The annual general meeting shall be held on the first Friday in June of each year at 3 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.»,

so that it reads

«The annual general meeting shall be held on the third Thursday in June of each year at 3 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.»

Effectively changing the date of the annual general meeting of the Company from the first Friday in June at 3.00 p.m. to the third Thursday in June at 3.00 p.m.

Should you not be able to attend the meeting personally, or to send a representative, you may issue a proxy. A model form of proxy may be requested from DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., Attn.: Sarah Dewinter, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Fax: 00352 421 22 718, e-mail: sarah.dewinter@db.com.

Proxies should arrive at the registered office of the Company no later than April 11th, 2008.

For the resolution to be valid a majority of two thirds of the shares, present or represented, voting for the resolution is required.

For and on behalf of PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT II, SICAR S.C.A.

PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT COMPANY II, S.à r.l.

Référence de publication: 2008031797/1463/31.

Wenkelhiel, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 105.149.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le *4 avril 2008* à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises
5. Remplacement d'un administrateur

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008029663/19.

Luxad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 105.566.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 avril 2008 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032399/755/19.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 14 avril 2008 à 11.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 3 mars 2008, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008031602/29/18.

E.I.I.G. SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.437.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 11 avril 2008 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 mars 2008 n'a pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 11 avril 2008 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032356/534/17.

K.A.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 22.382.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032400/755/19.

Bruphi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 64.269.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2008 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032401/755/19.

BPVN Enhanced Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.607.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday April 8, 2008 at 2.00 p.m.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the directors and the report of the auditor for the year ended December 31, 2007;
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2007;
3. Discharge of the directors;
4. Increase of the number of Directors from 4 to 5 and election of Mr Luigi Binda as additional director, subject to CSSF approval;
5. Allocation of the results;

6. Statutory appointments;
7. Appointment of DELOITTE S.A. as auditor until the annual general meeting of shareholders to decide on the annual accounts as of December 31, 2008;
8. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented and voting. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting.

Shareholders are advised that no quorum is required for the annual general meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008033997/267/27.

Bankpyme Strategic Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.534.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises,
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007,
4. Décharge à donner aux Administrateurs,
5. Affectation du résultat,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034000/584/23.

BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday 8th April 2008 at 2.30 p.m. for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the independent auditor for the year ended December 31, 2007;
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2007;
3. Discharge to the directors;
4. Allocation of results;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a simple majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting. Proxy forms will be sent to registered shareholders and can also be obtained from the registered office mentioned here above.

Shareholders are advised that no quorum is required for the annual general meeting and that decisions will be taken at the simple majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008034002/584/25.

Degroof Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.421.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2008 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises,
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2007,
4. Décharge à donner aux Administrateurs,
5. Affectation du résultat,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le prospectus complet, les prospectus simplifiés, les rapports annuels et semi-annuels de la Société sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la Société ainsi qu'auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., en Belgique au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034004/584/27.

Degroof Monetary, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.279.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2008 à 12.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises,
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007,
4. Décharge à donner aux Administrateurs,
5. Affectation du résultat,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le prospectus complet, les prospectus simplifiés, les rapports annuels et semi-annuels de la Société sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la Société ainsi qu'auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., en Belgique au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034006/584/27.

Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.180.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2008 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises,
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007,
4. Décharge à donner aux Administrateurs,
5. Affectation du résultat,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034007/584/23.

Quilmes Industrial (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 32.501.

The Shareholders of Class A shares and Class B shares (including persons holding Class B shares as American Depository Shares) are herewith convened to attend on 4th April 2008 at 10.00 a.m. at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to amend the Articles of Incorporation of the Company for the purpose of considering and voting upon the following matter:

Agenda:

Amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company in order to suppress with immediate effect the rights attached to the Class A shares allowing the conversion of the Class A shares into Class B shares by deletion of paragraphs 6 to 13 of article 5 of the Articles of Association of the Company.

The extraordinary general meeting will validly deliberate only if at least half of the total shares in issue and half of the shares in each respective class of shares affected by the resolutions changing the rights attached thereto are represented and resolutions will be validly adopted only if approved by at least two thirds of the total votes cast and two thirds of the votes cast in each respective class of shares affected by the resolutions changing the rights attached thereto.

In order to attend these meetings, the Shareholders of Class A shares and Class B shares shall deposit their shares with banks, financial institutions, clearing house(s) in Luxembourg or abroad or at the Registered Office of the Company before 1st April 2008. The attendance list will be closed at that date. Proxies must be received by that date at the latest.

The holders of ADSs should cause The Bank of New York, acting as Depository for the ADSs to block the shares represented by their ADSs before 1st April 2008 (cut off date). Holders of ADSs shall also note that the Depository has established 17th March 2008 as the record date for purposes of determining which holders of ADSs are entitled to vote at these meetings. Accordingly, to participate in these meetings persons holding ADSs must be owners of these ADSs as of that date.

The notice for this meeting is given in accordance with Article 18 of the Articles of Incorporation.

Luxembourg, 14th March 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008034040/1628/31.

Montefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.153.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 7 avril 2008 à 13.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Octroi d'un tantième d'un montant de EUR 2.000,- (deux mille Euros) brut à Madame Juliette Lorang pour l'année 2007.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034636/29/19.

Souvenance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.556.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 7 avril 2008 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2007.
3. Affectation des résultats au 30 septembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034637/29/17.

Finmean Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.269.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2008 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Démission du Commissaire aux Comptes.
5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035304/1023/18.

ING(L) Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.730.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mardi 8 avril 2008 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035318/584/23.

Landry Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 97.689.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035306/1023/16.

Sofires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2008 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035310/1023/16.

Semtex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 61.738.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 4 avril 2008 à 9.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035308/1023/17.

StrategiePortfolio Opti Balance, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement des Fonds StrategiePortfolio OPTI BALANCE, in Kraft getreten am 6. Februar 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Februar 2008.

HVB STRUCTURED INVEST S.A.

S. Mayers / S. Lieser

Référence de publication: 2008025900/755/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05686. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Goldman Sachs Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.806.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of February.

Is held, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, an extraordinary general meeting of shareholders of GOLDMAN SACHS FUNDS II having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 20, 2007, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B133806, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of December 10, 2007 number 2858.

The meeting is opened under the chair of Mrs Michèle Eisenhuth, lawyer, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Jonathan Sidi, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Fabienne Moreau, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the Agenda of the meeting is the following:

I. Replacement of Ms Caroline Taylor as director of the Company by Ms Alison Bott

II. Discharge of Ms Caroline Taylor for the execution of her mandate as director of the Company

III. Addition of a paragraph at the end of article 11 of the articles of incorporation of the Company - «Calculation of net asset value per share», which should read as follows: «The board of directors, acting in the best interest of the

Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis»

IV. Miscellaneous

2. That the sole shareholder, the proxy holder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holder of the represented shareholder and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

3. That the entire share capital being present or represented at the present Extraordinary General Meeting and the shareholder represented declaring that he has had notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting and that thus he has been duly convened.

4. That the present Extraordinary General Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting (the «meeting»), unanimously, took the following resolutions:

I. Resolved to replace Ms Caroline Taylor as director of the Company by Ms Alison Bott, born on September 23, 1955 at Sutton, Surrey, Great Britain, residing at Peterborough Court, 133, Fleet Street, London EC4A 2BB until then annual general meeting to be held in 2009.

II. Resolved to discharge Ms Caroline Taylor for the execution of her mandate as director of the Company;

III. Resolved to add a paragraph at the end of article 11 of the articles of incorporation of the Company - «Calculation of net asset value per share», which should read as follows: «The board of directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis».

There being no further business on the agenda, the meeting is closes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

S'est réunie, par devant M^e Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GOLDMAN SACHS FUNDS II, ayant son siège social à Luxembourg, constituée, suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 novembre 2007, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133806, et publié au Mémorial C, Recueil ses Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 10 décembre 2007, numéro 2858.

L'assemblée est ouverte à sous la présidence de Madame Michèle Eisenhuth, avocat, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Jonathan Sidi, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Fabienne Moreau, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau est ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I.- Le remplacement de Madame Caroline Taylor comme administrateur de la Société par Madame Alison Bott;

II. La décharge de Madame Caroline Taylor pour l'exécution de son mandat comme administrateur de la Société;

III. L'ajout d'un paragraphe à la fin de l'article 11 «Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire» des statuts de la Société dont le contenu est le suivant: «Le conseil d'administration de la Société, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, dans les conditions prévues dans les documents de vente des actions de la Société que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un compartiment soit cogéré sur une base séparée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments de la Société soient cogérés entre eux sur une base séparée ou sur un base commune»;

IV. Divers.

2. L'actionnaire unique, le mandataire de l'actionnaire et le nombre d'actions de l'actionnaire, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire et par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera aussi annexée au présent acte.

3. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et l'actionnaire déclarant avoir été avisé et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire.

4. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale Extraordinaire («l'assemblée»), a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée:

I.- Décide de remplacer Madame Caroline Taylor comme administrateur de la Société par Madame Alison Bott, née à Sutton, Surrey, Royaume-Uni, le 23 septembre 1955, demeurant à Peterborough Court, 133, Fleet Street, Londres EC4A 2BB jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

II. Décide de décharger Madame Caroline Taylor pour l'exécution de son mandat comme administrateur de la Société;

III. Décide d'ajouter un paragraphe à la fin de l'article 11 «Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire» des statuts de la Société dont le contenu est le suivant: «Le conseil d'administration de la Société, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, dans les conditions prévues dans les documents de vente des actions de la Société que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un compartiment soit cogéré sur une base séparée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments de la Société soient cogérés entre eux sur une base séparée ou sur une base commune».

L'Ordre du jour ne présentant aucun autre point, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

Le présent acte été fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Eisenhuth, J. Sidi, F. Moreau, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, Relation: LAC/2008/8998. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034259/242/111.

(080040147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Goldman Sachs Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.806.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034260/242/10.

(080040150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

SD&M, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg D 84.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) La société DESIGN LINE GmbH, société à responsabilité limitée dont le siège social est à D-66780 Siersburg, Am Kohlwaldweg 48, immatriculée au Amtsgericht Saarlouis sous le numéro: HRB-Nr 6441, représentée par son président, Monsieur Hans Jürgen Bauer.

- 2) La société SOLAR SALES LTD, limited company dont le siège social est à Abbey road 130B London NW6, Immatriculée au Company House sous le numéro: 5619294, représentée par son Director Monsieur Georges Wagner.

- 3) La société MARKETIA société à responsabilité limitée, dont le siège social est à L-9227 Diekirch, Esplanade 18, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro: B 79733. Représentée par son gérant, Monsieur Romain Hilbert.

Ces derniers ayant par leur signature ci-après accepté l'engagement résultant de ce contrat de constitution et par lequel ils sont devenus membres du présent Groupement constitué, sous réserve des formalités d'enregistrement.

Constitution du Groupement

Il est créé par la présente entre les soussignés et toutes les personnes qui seront acceptées comme partenaire, un groupement européen d'intérêt économique - GEIE en conformité avec le Règlement (CEE) 2137/85 du Conseil du 23 juillet 1985 ainsi que la loi luxembourgeoise du 25 mars 1991 portant diverses mesures d'exécution de ce règlement.

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. La dénomination du Groupement sera: SD&M

Le Groupement aura la capacité, en son nom propre, d'avoir des droits et des obligations de toutes sortes, de faire des contrats ou d'accomplir d'autres actes légaux, d'assigner ou d'être assigné en justice.

Art. 2. Objet. Le groupement a pour objet de:

- promouvoir et développer la vente de produits de sport dans l'Union Européenne,
- acheter pour revendre tout matériel nécessaire à l'installation des aires de fitness destinés au grand public,
- d'une manière générale, de réaliser toutes opérations financières, civiles, industrielles ou commerciales se rattachant directement à l'objet susvisé qui est lié à l'activité économique de ses membres, et ne peut avoir qu'un caractère auxiliaire par rapport à celle-ci.

Art. 3. Adresse officielle et immatriculation. L'adresse officielle et le siège social du Groupement sont établis 18, Esplanade L-9227 Diekirch.

Le Groupement est immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et additionnellement auprès de toute autre Autorité ou Compétence luxembourgeoise.

Art. 4. Durée. La durée du Groupement est indéterminée. Il pourra être dissout dans les termes et les conditions prévus par la loi.

Financement

Art. 5. Capital. Le Groupement n'a pas de capital social investi.

Art. 6. Contributions. Des contributions peuvent être effectuées en nature ou en espèce, de telle manière et à telle époque qu'il en est décidé par les membres agissant collégalement, conformément à l'article 15 ci-après.

Art. 7. Financement. Le Groupement est financé par des souscriptions ou autres contributions par les membres et/ou par les activités du Groupement même. Les associés sont obligés de faire ces contributions dans les termes décidés par les membres.

Membres

Art. 8. Admission de nouveaux membres. L'admission de nouveaux membres est sujette à la décision prise par les membres, agissant collégalement.

Art. 9. Retrait d'un membre. Tout membre a le droit de se retirer du Groupement sans besoin de demander au préalable l'agrément des autres membres.

Un tel retrait ne devient effectif qu'après avoir avisé les autres membres par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant la fin de l'année fiscale au moins.

Art. 10. Exclusion d'un membre. Tout membre du Groupement peut être exclu si de l'avis des membres il n'a pas su sérieusement respecter ses obligations ou qu'il cause ou menace de causer de sérieuses perturbations aux opérations du Groupement.

La résolution d'expulser un membre est prise par les membres agissant collégalement, conformément à l'article 15 ci-après.

Art. 11. Attribution de participations. Aucune participation ni aucune portion dans les avoirs du Groupement ne peut être assignée ni à un autre membre, ni à une tierce personne.

Art. 12. Succession en cas de décès. En cas de décès d'une personne physique qui est membre du Groupement, cette personne est supposée avoir résilié son adhésion au Groupement au moment de son décès.

Art. 13. Droits et obligations d'un membre démissionnaire. Dans le cas où un membre cesse d'appartenir au Groupement pour n'importe quelle raison, la valeur de ses droits et obligations est déterminée au moment de son départ, en prenant en considération les actifs et passifs du Groupement.

Le membre a le droit à sa part proportionnelle dans les avoirs nets du Groupement.

La manière dont est effectué le paiement de sa part au membre sortant est décidée par les autres membres en prenant en considération les droits et obligations du Groupement.

Art. 14. Responsabilité. Le Groupement est en premier lieu responsable pour ses propres dettes et engagements. Les membres devront reprendre à leurs charges les dettes conformément à la Loi, dans le cas où le Groupement est dans l'incapacité de respecter ses dettes et engagement.

Organes

Art. 15. Les membres agissant collégalement. Le Groupement est dirigé par une assemblée générale de ses membres. L'assemblée élit un Président.

Chaque membre dispose à l'assemblée d'un seul siège et d'une seule voix, chaque membre ayant droit à un seul vote.

Toutes les décisions qui ne sont pas comprises dans l'article 17-2 du Règlement du Conseil (EEC) n ° D2137/85 et pour lesquelles le présent contrat de constitution du Groupement ne nécessite pas une autre majorité, sont prises par vote à la simple majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée.

En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Par «membres agissant collégalement» on comprend tous les membres du Groupement. Ils peuvent prendre toutes les décisions nécessaires ou simplement utiles pour accomplir l'objet du Groupement. «Agir collégalement» veut dire encore que tous les membres se sont exprimés en faveur de la décision adoptée.

Les membres se réunissent quand un membre demande la réunion en assemblée. Ces réunions sont tenues par convocation comprenant un préavis de 14 jours et l'assemblée sera tenue à un endroit décidé à l'avance, sinon au siège du Groupement. La convocation sera faite par le membre qui désire convoquer une assemblée par lettre recommandée ou télex, téléfax ou email. La convocation contiendra l'ordre du jour.

Le gérant garde les procès-verbaux et agit en tant que secrétaire de l'assemblée.

Le quorum est atteint si le nombre des membres présent ou représenté, équivaut à au moins la moitié des membres du Groupement existant au jour de la convocation.

La tenue d'une assemblée par téléphone est permise si tous les membres y consentent. De toutes les assemblées il est tenu un procès-verbal.

L'unanimité des voix est nécessaire pour:

- a) modifier l'objet du Groupement;
- b) modifier le nombre de votes accordés à chaque membre;
- c) modifier les conditions pour l'adoption des résolutions;
- d) transférer de l'adresse officielle du Groupement vers un autre Etat Membre de l'Union Européenne;
- e) accepter des membres à l'essai;
- f) mettre le Groupement en liquidation;
- g) disposer de la majeure partie des avoirs du Groupement.

La gérance

Art. 16. Gérant. Le Groupement est géré par un gérant. Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale des Membres. Il est nommé pour une période de cinq ans qui peut être renouvelée ou révoquée par décision des membres agissant collégalement, conformément à l'article 15 ci avant.

En cas de révocation aucun préavis n'est nécessaire.

Art. 17. Les pouvoirs du gérant. Le gérant peut faire tout acte nécessaire ou simplement utile pour atteindre l'objet fixé par le Groupement, à l'exception des actes qui sont réservés aux membres agissant collégalement.

Exercice social - Profits et pertes - Bilan

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de l'année suivante. Le premier exercice commence à la date de constitution jusqu'au 31 août 2009.

Art. 20. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes annuels sont établis par le gérant qui les soumet endéans les deux mois de la fin de chaque année, aux membres pour approbation.

Art. 21. Résultats. En cas de bénéfices, les membres agissant collégalement peuvent décider de réserver une partie de ces bénéfices à un fond de réserve ou de les distribuer entre eux.

En cas de pertes, le gérant peut demander aux membres du Groupement de couvrir les pertes encourues.

Art. 22. Audit. La vérification des positions financières, des comptes annuels et de la gérance du Groupement est faite par les membres agissant collégalement, conformément à l'article 15 ci avant.

Dissolution

Art. 23. Dissolution. Les membres, agissant collégalement, peuvent décider de la dissolution du Groupement. D'une telle décision un procès-verbal est tenu.

Art. 24. Liquidation. En cas de liquidation du Groupement, le gérant procède aux opérations de liquidation sous la surveillance des membres.

Divers

Art. 25. Mécontentement entre les membres. Toute mécontentement qui pourra résulter relativement à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, soit entre membres et/ou le(s) gérant(s) et/ou le Groupement, ou entre les membres eux-mêmes n'est pas obligatoirement soumise à une autorité judiciaire compétente, mais à un collège d'arbitres nommé selon les lois luxembourgeoises.

Les membres nommeront un arbitre.

Art. 26. Règlement intérieur. Les droits et obligations des membres sont spécifiés dans un règlement intérieur (s'il en existe) valant annexe au présent contrat. Les membres, agissant collégalement, doivent approuver le règlement intérieur ou ses modifications. Un procès-verbal de la réunion relative à cette approbation est tenu.

Art. 27. Dispositions finales. Tous les points non traités par le présent contrat seront réglés d'après les dispositions du Règlement du Conseil (CEE) n° 2137/85 du 25 juillet 1985, de la loi du 25 mars 1991 portant diverses mesures d'application de ce Règlement et de la loi du 25 mars 1991 concernant les Groupements d'intérêts économiques.

Le présent contrat a été signé le 2 janvier 2008 à Diekirch, en autant d'exemplaires que de parties.

Il entre en vigueur à cette même date et chaque signataire reconnaît avoir pris connaissance de son contenu et en avoir reçu un exemplaire signé.

Lu et approuvé

R. Hilbert / G. Wagner / H.-J. Bauer

Référence de publication: 2008036088/7262/139.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05004. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.973.

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAGRAL (SOCIETE AGRICOLE DES GRANDS LACS) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié du 3 février 1993, publié au Mémorial C numéro 217 du 13 mai 1993. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte notarié du 8 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1053 du 10 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, comptable, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles Emond, employé privé, demeurant à B-Florenville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la société SAGRAL (SOCIETE AGRICOLE DES GRANDS LACS) S.A. d'un montant de un million quatre cent cinquante mille trois cent soixante et un euros et quinze cents (1.450.361,15 EUR) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros et quinze cents (1.487.361,15 EUR) représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale au montant de trente sept mille euros (37.000,- EUR) sans annulation d'action.

2. Réduction de la réserve légale à concurrence d'un montant de cent quarante cinq mille trente six euros et soixante-dix-sept cents (145.036,77 EUR) pour la porter au montant de trois mille sept cents euros (3.700,- EUR).

3. Remboursement de ces montants de un million quatre cent cinquante mille trois cent soixante et un euros et quinze cents (1.450.361,15 EUR) et cent quarante cinq mille trente-six euros et soixante-dix-sept cents (145.036,77 EUR) aux actionnaires actuels au prorata de leur avoir dans la société.

4. Suppression des soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale et remplacement de ces actions par trois cent soixante-dix (370) actions sans désignation de valeur nominale et attribution de ces actions aux actionnaires actuels au prorata de leur avoir dans la société.

5. Modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

6. Pouvoir attribués au conseil d'administration pour procéder aux écritures dans les livres de la société.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence du montant de un million quatre cent cinquante mille trois cent soixante et un euros et quinze cents (1.450.361,15 EUR) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros et quinze cents (1.487.361,15 EUR) représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale au montant de trente sept mille euros (37.000,- EUR), par remboursement de ce montant de un million quatre cent cinquante mille trois cent soixante et un euros et quinze cents (1.450.361,15 EUR) aux actionnaires actuels de la société au prorata de leur avoir dans la société, sans annulation d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale de la société à concurrence du montant de cent quarante cinq mille trente six euros et soixante-dix-sept cents (145.036,77 EUR), pour la porter de son montant actuel de cent quarante huit mille sept cent trente six euros et soixante-dix-sept euros (148.736,77 EUR) à trois mille sept cents euros (3.700,- EUR), par remboursement de ce montant de cent quarante cinq mille trente six euros et soixante-dix-sept cents (145.036,77 EUR) aux actionnaires actuels de la société au prorata de leur avoir dans la société.

Le notaire soussigné attire l'attention des parties sur le fait que les remboursements tant du capital que de la réserve légale ne pourront se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les soixante mille (60.000) actions actuelles sans désignation de valeur nominale et de les remplacer par trois cent soixante-dix (370) actions sans désignation de valeur nominale et de les attribuer aux actionnaires actuels au prorata de leur avoir dans la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente-sept mille euros (37.000,- EUR) représenté par trois cent soixante-dix (370) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir au conseil d'administration de la société pour procéder aux différentes écritures dans les livres de la société suite aux décisions précédentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Tassigny, G. Decker, C. Emond, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, LAC/2008/8086. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008036089/220/87.

(080041726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Fiduciare Experts Comptables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 47.311.

Gesellschaft für Betriebsverwaltung Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.837.

CBD, Component Based Development Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.741.

Cambridge Investment Sàrl et Cie SCA Holding, Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 36.893.

Liquidation (N° R.C.S. B 47311)

Par jugement rendu en date du 6 mars 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation du FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4-6-8, rue Jean Engling.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 avril 2008 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M. Feyereisen

Le Liquidateur

Liquidation (N° R.C.S. B 56837)

Par jugement rendu en date du 6 mars 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de GESELLSCHAFT FÜR BETRIEBSVERWALTUNG HOLDING S.A., avec son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 avril 2008 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M. Feyereisen

Le Liquidateur

Liquidation (N° R.C.S. B 54741)

Par jugement rendu en date du 6 mars 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de COMPONENT BASED DEVELOPMENT HOLDING S.A., en abrégé CBD, ayant eu son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 avril 2008 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M. Feyereisen

Le Liquidateur

Liquidation (N° R.C.S. B 36893)

Par jugement rendu en date du 6 mars 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de CAMBRIDGE INVESTMENT SARL ET CIE SCA HOLDING, ayant eu son siège social à L-1631 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 avril 2008 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M. Feyereisen

Le Liquidateur

Référence de publication: 2008036623/8292/68.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04683. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04685. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04688. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04693. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

UniGarant: Euro Stoxx 50 (2007), Fonds Commun de Placement.

Der Fonds UniGarant: EURO STOXX 50 (2007) (WKN: 982 862/ ISIN: LU0140841429) wurde gemäß Artikel 27 des Sonderreglements am 30. September 2007 aufgelöst.

Der Schlussbericht zur Auflösung kann bei der Verwaltungsgesellschaft, UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, angefordert werden.

Luxemburg, im März 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2008038239/755/9.

UniGarant: Euro Stoxx 50 (2007) II, Fonds Commun de Placement.

Der Fonds UniGarant: EURO STOXX 50 (2007) II (WKN: 541386/ ISIN: LU0144547303) wurde gemäß Artikel 27 des Sonderreglements am 30. September 2007 aufgelöst.

Der Schlussbericht zur Auflösung kann bei der Verwaltungsgesellschaft, UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, angefordert werden.

Luxemburg, im März 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2008038241/755/9.

C.V. Financial Executive Search S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.423.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031480/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05928. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Future S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.096.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 janvier 2008

Il est décidé de nommer Monsieur Flaviano Tonello, demeurant demeurant Via Cassanese 94/96, I - 20090 Segrate (Milan), comme Président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Le président est nommé pour une durée indéterminée et sa fonction prendra fin avec son mandat d'administrateur. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008031265/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Gilead Sciences Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.952.

Par résolution signée en date du 31 janvier 2008, l'associé unique a renouvelé le mandat de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat pour le contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007, jusqu'à l'approbation de ces comptes annuels en 2008 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031267/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06518. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

European Finance Law, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg C 80.

STATUTS

Entre les soussignées,

1. La S.c. S.p.r.l. ROBERT WITTERWULGHE, dont le siège est sis avenue des Cerfs, 24, B-1950 Kraainem;
2. La S.c. S.c.r.l. PHILIPPE & PARTNERS, dont le siège est sis avenue Louise, 240, B-1050 Bruxelles;
3. La S.e.l.a.r.l. ROBERT WITTERWULGHE, dont le siège est sis rue Portalis, 11bis, F-75008 Paris;
4. Murielle Brouillet-McSorley, Avocat, domiciliée avenue de la Liberté, 41, L-1930 Luxembourg;

Et les personnes physiques ou morales de droit public ou privé qui seront admis en qualité de membres est constitué un groupement d'intérêt économique - GIE, régi par la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique, par les textes subséquents qui modifieraient, complèteraient ou remplaceraient la législation précitée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») et, le cas échéant, le règlement intérieur qui pourra être adopté par l'assemblée des membres (le «Règlement Intérieur»).

Art. 1^{er}. Dénomination. Le GIE prend la dénomination EUROPEAN FINANCE LAW, en abrégé EFL

Art. 2. Siège. Le siège social du GIE est établi 41, avenue de la liberté, Luxembourg. Il pourra être transféré par décision du collège de gérance à toute autre adresse au sein de la ville de Luxembourg et par décision unanime de l'assemblée des membres dans tout autre lieu à l'intérieur de la Communauté Européenne en se conformant notamment aux dispositions du Règlement Européen.

Le GIE peut constituer des établissements dans d'autres Etats membres de la Communauté Européenne ou pays tiers.

Art. 3. Objet. L'objet du GIE est de faciliter et développer l'activité professionnelle de ses membres, notamment en matière de droit bancaire et financier local, européen et international, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité en réalisant des investissements et projets en commun, en favorisant la coopération entre ses membres et en améliorant ainsi les services rendus aux clients de ses membres.

Le GIE peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Il peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à ou présentant un intérêt pour la réalisation de son objet.

Le GIE peut conclure tout contrat, convention ou autre accord et plus généralement prendre toutes les dispositions qu'il juge utile ou opportune pour la réalisation de son objet.

Néanmoins, l'activité du GIE reste auxiliaire par rapport aux activités professionnelles de ses membres. Le GIE, en tant que tel, n'exerce pas l'activité de ses membres.

Les membres ne sont pas tenus de recourir exclusivement au GIE pour la pratique de leur activité professionnelle ni de coopérer exclusivement avec les autres membres de celui-ci.

La nature du GIE est et reste exclusivement de nature civile.

Art. 4. Durée. Le GIE est constitué pour une durée indéterminée.

Art. 5. Capital et ressources. Le GIE est constitué sans capital initial. Le cas échéant, l'assemblée des membres pourra décider à l'unanimité de doter le GIE d'un capital.

Le financement du GIE est assuré:

- par des cotisations ou autres contributions des membres,
- un droit d'entrée qui peut le cas échéant être mis à la charge des nouveaux membres ou membres associés,
- toutes autres ressources légalement autorisées.

Art. 6. Membres.

a). Catégories de membres

Les membres du GIE sont les membres fondateurs et les membres qui seront acceptés par l'assemblée des membres dans les conditions fixées aux Statuts et dans le Règlement Intérieur.

b). Conditions d'admission de nouveaux membres

La décision d'admettre de nouveaux membres est prise par l'assemblée des membres. Tout nouveau membre devra adhérer aux dispositions des Statuts ainsi qu'au Règlement Intérieur ou à toute décision ou réglementation interne applicables aux membres du GIE.

Le profil requis ainsi que la procédure d'admission pour l'obtention de la qualité de membre peut être obtenue sur simple demande adressée au collège de gérance.

c). Démission et exclusion

Les membres, à jour de leurs obligations envers le GIE, sont libres de se retirer du GIE en adressant leur démission par lettre recommandée avec accusé de réception au collège de gérance, moyennant un préavis de 3 mois.

Tout membre du GIE peut être exclu lorsqu'il ne répond plus aux conditions posées pour avoir la qualité de membre, lorsqu'il contrevient gravement ou de manière répétée à ses obligations ou lorsqu'il cause ou menace de causer des troubles graves dans le fonctionnement du GIE, ainsi qu'en cas de mise en faillite ou procédure d'insolvabilité ouverte à son encontre en application des dispositions nationales qui lui sont applicables.

La décision d'exclure un membre doit être prise par l'assemblée des membres à l'unanimité des membres votants. Le membre dont l'exclusion est envisagée ne peut prendre part au vote.

La valeur des droits et obligations d'un membre démissionnaire ou exclu sera déterminé sur la base du patrimoine du GIE tel qu'il se présente au moment où ce membre cesse d'en faire partie.

d). Incessibilité de la qualité de membre

La qualité de membre ne peut être cédée.

e). Succession

En cas de décès d'une personne physique membre du GIE, sa qualité de membre prend fin de plein droit. Ses ayants droits restent toutefois tenus des dettes du groupement nées antérieurement à la publication de la perte de la qualité de membre de leur auteur dans le registre de l'Etat de siège du GIE.

Les mêmes principes sont d'application mutatis mutandis en cas de dissolution ou liquidation d'une personne morale membre du GIE.

Art. 7. Responsabilité des membres. Les membres répondent solidairement des dettes de toute nature du GIE.

Art. 8. Assemblée des membres. L'assemblée des membres se compose de l'ensemble des membres fondateurs et des membres du GIE.

L'assemblée des membres statue à l'unanimité, sauf disposition expresse contraire des Statuts. Chaque membre dispose d'une voix.

Sans préjudice de l'application de toute disposition légale ou statutaire, relèvent notamment de sa compétence:

- l'admission de nouveaux membres;
- la nomination et la révocation des gérants;
- l'approbation des budgets et des comptes et quitus de la gérance;
- la modification des Statuts;
- la dissolution et la liquidation du GIE;

- la nomination éventuelle d'un commissaire.

L'assemblée se réunit au moins une fois par an, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice social, en vue de statuer sur les comptes.

L'assemblée peut en outre être convoquée ou consultée à la demande de la gérance ou sur demande écrite de la moitié des membres adressée à la gérance précisant les points qu'ils souhaitent voir porter à l'ordre du jour.

La convocation est adressée 15 jours avant la date de l'assemblée et doit mentionner l'ordre du jour et le lieu de réunion ou les modalités de participation.

L'assemblée peut être tenue tant sous la forme d'une réunion physique, que d'une téléconférence ou d'une vidéoconférence.

L'assemblée des membres peut également être consultée par voie de consultation écrite. Dans ce cas, la gérance adressera le texte des résolutions soumises et exprimera son vote par écrit.

Chaque membre a le droit de participer aux assemblées et de prendre part aux décisions et peut se faire représenter par un autre membre.

Art. 9. La gérance. Le GIE est géré par un collège de gérance qui se compose de trois gérants au moins. Le collège de gérance élit en son sein un président.

Les gérants sont nommés pour une période de trois ans par l'assemblée des membres statuant à la majorité des trois quarts des voix.

Le collège de gérance se réunit autant de fois que l'intérêt du GIE le requiert, sur convocation du président. Le président doit en outre convoquer le collège de gérance sur demande écrite d'un gérant indiquant les points devant figurer à l'ordre du jour.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du collège de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant ne peut représenter plus d'un gérant. Tout gérant peut participer à une réunion du collège de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié.

Une réunion du collège de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants est présente en personne ou représentée.

Les décisions du collège de gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du collège de gérance dûment réuni, par vote d'au moins la moitié des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 10. Pouvoir des gérants. Le collège de gérance peut effectuer tous les actes nécessaires et / ou utiles à la réalisation de l'objet du GIE, sauf ceux que la loi ou les Statuts réservent à l'assemblée des membres.

Le GIE ne sera valablement représenté vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe de deux gérants.

La gestion administrative journalière du GIE peut être déléguée à un secrétariat sous la responsabilité du collège de gérance.

Le collège de gérance, peut également déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être membre(s) ou gérant(s) du GIE. Le collège de gérance déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom du GIE dans le cadre de ses fonctions.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution du groupement pour se terminer le 31 décembre 2008.

Art. 13. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice, les comptes annuels sont établis par le collège de gérance qui les soumet aux membres pour approbation à l'assemblée des membres.

Si la loi le requiert, le contrôle des comptes sera confié à un commissaire.

Art. 14. Résultats. Si les comptes font apparaître un bénéfice, l'assemblée des membres peut décider d'en affecter tout ou partie à un fonds de réserve ou de le répartir entre les membres selon la proportion qui sera définie par l'assemblée. A défaut de précision quant à la proportion applicable, les répartitions se feront à parts égales.

En cas de perte, les gérants peuvent appeler les membres du GIE à contribuer à la perte subie selon la proportion qui sera définie par l'assemblée. A défaut de précision quant à la proportion applicable, les contributions se feront à parts égales.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. L'assemblée des membres peut décider de la dissolution du GIE à l'unanimité.

En particulier, dans la limite permise par la loi applicable, ne sont pas cause de dissolution de plein droit du GIE les événements suivants: démission, exclusion, incapacité, décès, dissolution, mise en faillite, d'un membre du GIE.

En cas de dissolution du GIE, les gérants font office de liquidateurs.

Après paiement des dettes et charges du GIE, l'actif net est réparti entre les membres par décision de l'assemblée des membres selon la proportion qui sera définie par l'assemblée. A défaut de précision quant à la proportion applicable, les répartitions se feront à parts égales.

Art. 16. Règlement d'ordre intérieur. Les droits et les obligations des membres pourront être précisés par le Règlement Intérieur présenté par le collège de gérance et adopté à l'assemblée des membres.

Art. 17. Arbitrage. Tout litige entre membres, ou entre les membres et le collège de gérance et /ou le GIE sera soumis à arbitrage conformément aux dispositions d'une convention d'arbitrage distincte qui devra contenir des dispositions tenant compte des règles déontologiques applicables aux membres, le lieu de l'arbitrage sera la ville de Luxembourg.

Résolution des membres

Immédiatement après la constitution du GIE, les membres fondateurs se sont constitués en assemblée et ont, à l'unanimité, pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Robert Wtterwulghe, Avocat, domicilié 24 avenue des Cerfs, B-1950 Kraainem;
- Patrick Ronsse, Avocat, domicilié 155, rue Edith Cavell, B-1180 Bruxelles;
- Denis Philippe, Avocat, domicilié 240, avenue Louise, B-1050 Bruxelles;
- Murielle Brouillet-McSorley, Avocat, domiciliée 41, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

2) Mandat spécial:

Tous pouvoirs sont donnés à chacun des gérants, individuellement, aux fins d'accomplir toutes les formalités nécessaires relatives au GIE, notamment l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fait en 4 exemplaires originaux, en français, chacun des signataires ayant reçu le sien,

S.c. S.p.r.l. ROBERT WITTERWULGHE / S.c. S.c.r.l. PHILIPPE & PARTNERS / S.e.l.a.r.l. ROBERT WITTERWULGHE
Signature / Signature / Signature
M. Brouillet-McSorley

Référence de publication: 2008032864/4067/163.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06346. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Manuloc International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 69.073.

L'an deux mille huit, le cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit français MANULOC, avec siège social à avec siège social à F-57063 Metz, Cedex 2, 7, rue Teilhard de Chardin, Z.I Deux Fontaines, CS 90015, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro B 370 800 880,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Mersy, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est l'associée unique de la société à) responsabilité limitée MANULOC INTERNATIONAL avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.073, (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 435 du 10 juin 1999,

dont la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision des associés prise en date du 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 26 février 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 831 du 26 avril 2006, et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 8 novembre 2007, la société anonyme S.I. INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social Luxembourg, a cédé des deux cent quarante-cinq (245) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société MANULOC, prédésignée.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 8 des statuts et la gérante la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique la société anonyme de droit français MANULOC, avec siège social à F-57063 Metz, Cedex 2, 7, rue Teilhard de Chardin, Z.I Deux Fontaines, CS 90015.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Mersy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2008. Relation GRE/2008/693. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032799/231/63.

(080034589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

IsorooF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 6, rue de Redange.

R.C.S. Luxembourg B 104.574.

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Marc Herkes, indépendant, né à Luxembourg le 11 septembre 1962, demeurant à L-7417 Brouch, 14, rue du Moulin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que suivant convention de cession de parts datée du 7 décembre 2007, Monsieur Jean-Michel Medernach, gérant de société, né à Wiltz le 22 avril 1958, demeurant à L-8834 Folschette, 58, rue Principale, propriétaire de cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille anciens francs luxembourgeois (LUF 5.000,00) chacune de de la société à responsabilité limitée ISOROOOF, S.à.r.l., ayant son siège social à L-8540 Ospern, 6, rue de Redange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 104574, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 28 août 1996, publié au Mémorial C du 18 novembre 1996, numéro 596, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, cinquante (50) parts sociales à Monsieur Marc Herkes, prénommé.

Que suivant l'article 6 des statuts de la prédite société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Que la prédite convention de cession de parts, après avoir été signées Ne Varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée en copie aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. Que suite à la prédite cession, Monsieur Marc Herkes est l'associé unique de la société ISOROOF, S.à r.l., préqualifiée.

Qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il s'entend par ailleurs dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro au 1^{er} janvier 2002.

Après conversion, le capital social a un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'associé unique de la société de sorte que le montant de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) par part sociale.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) chacune.»

Septième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Michel Medernach de ses fonctions de gérant et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'associé unique reconduit pour une durée indéterminée le mandat de gérant de Monsieur Marc Herkes.

La société est valablement engagée en toute circonstance par sa seule signature.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750,00 €).

Intervention

Le gérant, Monsieur Marc Herkes, déclare accepter expressément la prédite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispense le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, demeure et qualité, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Herkes, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 30 janvier 2008. MER/2008/242. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 février 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008032766/243/70.

(080034681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Tone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.493.

—
Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 août 2001, acte publié au Mémorial C n^o 149 du 28 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 août 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1521 du 22 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TONE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S. A.

Signatures

Référence de publication: 2008032532/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07703. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Flux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 18.975.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031475/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06261. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

J.P.J.2., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.880.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031478/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06270. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Couquelet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.038.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour COUQUELET INTERNATIONAL S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008031654/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06942. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Koenigsallee LP V, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.638.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de 448 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LPV Sàrl par la société TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.404 et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, à la société VERTIARAMA S.L., immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro «volume 24025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537» et ayant son siège social à SP-28020 Madrid, 7, Plaza de Carlos, Triàs Bertràn en date du 31 octobre 2007, les associés de la société sont désormais les suivants:

- La société VERTIARAMA S.L., laquelle détient 448 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LPV SARL.
 - La société TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l., laquelle détient 26 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LPV SARL.
 - La société BRE/DB PORTFOLIO S.à r.l., laquelle détient 26 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LPV SARL.
- Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008032010/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Koenigsallee LP II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.635.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de 448 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP II Sàrl par la société TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.404 et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, à la société VERTIARAMA S.L., immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro «volume 24025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537» et ayant son siège social à SP-28020 Madrid, 7, Plaza de Carlos, Triàs Bertràn en date du 31 octobre 2007, les associés de la société sont désormais les suivants:

- La société VERTIARAMA S.L., laquelle détient 448 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP II SARL.
- La société TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l., laquelle détient 26 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP II SARL.

La société BRE/DB PORTFOLIO S.à r.l., laquelle détient 26 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP II SARL.
Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008032006/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

JCM Famille s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 78, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.633.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Madame Maria De Jesus Do Carmo, employée privée, née à Vreia de Bornes (Portugal) le 13 novembre 1964, demeurant à L-2263 Luxembourg, 3, rue Guido Oppenheim.

2.- Monsieur Marco Figueiredo, employé privé, né à Luxembourg le 26 juin 1983, demeurant à L-2222 Luxembourg, 284, rue de Neudorf.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JCM FAMILLE s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet principal l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Maria De Jesus Do Carmo, préqualifiée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2.- Monsieur Marco Figueiredo, préqualifié, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Madame Maria De Jesus Do Carmo, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

2.- Monsieur Marco Figueiredo, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Pour tout engagement généralement quelconque ne dépassant pas un montant de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante technique.

4.- Le siège social est établi à L-2222 Luxembourg, 78, rue de Neudorf.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. De Jesus Do Carmo, M. Figueiredo, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 février 2008. Relation: CAP/2008/529. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 mars 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008032854/236/100.

(080034528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Interlab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 67.197.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Alfonso Belardi, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 mai 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent Thill, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent Thill en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier Conrard, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier Conrard en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 5 juin 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Vincent Thill, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Olivier Conrard, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 14 février 2008.

INTERLAB S.A.

O. Conrard / V. Thill

Administrateurs

Référence de publication: 2008033111/43/50.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Centre de Gestion Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.428.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour CENTRE DE GESTION HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FORIG

Signature

Référence de publication: 2008032567/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00062. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Cambenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.241.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 janvier 2008 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Monsieur Stef Oostvogels a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2007;
2. Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968, à Pétange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est nommé administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2008 et pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032303/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Ramble Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.261.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à.r.l. et la société a été résilié avec effet immédiat.

Messieurs Bart Zech et Roeland P. Pels et Mme Anne Compère ont démissionné de leur poste d'administrateur avec effet immédiat.

La société GALINA INCORPORATED a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le 13 février 2008.

Pour VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l. (724)

Société domiciliaire

B. Zech

Référence de publication: 2008031583/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Sunrise Industry S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.030.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à.r.l. et la société a été résilié avec effet immédiat.

Messieurs Bart Zech, Roeland P. Pels et Frank Walenta ont démissionné de leur poste d'administrateur avec effet immédiat.

La société GALINA INCORPORATED a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le 13 février 2008.

Pour VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l. (724)

Société domiciliataire

B. Zech

Référence de publication: 2008031584/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Polyfinances S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.621.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2007

1. La liquidation de la société POLYFINANCES S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2008031585/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Europa Hawk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 650.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.949.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 31 décembre 2007, que George Mula, résidant au 23, Wyatts Road, Chorleywood, Herts, GB - WD3 5TB Londres, a cédé quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales de Classe C de la Société qu'il détenait, à la société à responsabilité limitée de droit chypriote STOKESAY LIMITED, ayant son siège social au 17 Gr. Xenopoulou Str., 3106 Limassol, Chypre, en sorte que, suite à ces transferts:

- 1) George Mula, précitée, ne détient désormais aucune part sociale de Classe C de la Société;
- 2) la société à responsabilité limitée de droit chypriote STOKESAY LIMITED, précitée, détient désormais quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales de Classe C de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008032024/1138/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Partecipazioni Bingogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.834.

—
Par lettre de démission datée du 14 février 2008, Messieurs Eric Scussel, administrateur, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt en France, et Sébastien Felici, administrateur, né le 31 mai 1978 à Villerupt en France, tous deux domiciliés au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg ont présenté leur démission avec effet au 14 février 2008.

Par lettre de démission datée du 14 février 2008, le Commissaire aux comptes ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 10, avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg: B 110.675, à L-1650 Luxembourg, a présenté sa démission avec effet au 14 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008032032/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.262.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 janvier 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2008.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2008032118/219/13.

(080033278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Prefa-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, Z.A.C. Zaemer, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 125.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008032108/202/12.

(080033064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Signal Lux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008032109/242/12.

(080032868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Montpellier S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Montpellier.

R.C.S. Luxembourg E 2.111.

Statuts coordonnés, suite à une acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 décembre 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2008.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2008032120/219/13.

(080033282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

L2 Special Situations 2 S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008032123/242/12.

(080032775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Patrimoniuss A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 51.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 février 2008.

T. Metzler

Notaire

Référence de publication: 2008032126/222/12.

(080033234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Rin-Pwene S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.706.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 février 2008.

T. Metzler

Notaire

Référence de publication: 2008032127/222/12.

(080033209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Sàrl Rhena, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 3C, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 125.858.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2008032130/227/12.

(080033145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.
